

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 8 décembre 2025

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 01/12/2025	<u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
Date de mise en ligne de la délibération :	<u>Excusé-es :</u> FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc. <u>Absent :</u> KOCIOU Guillaume. <u>Secrétaire de séance :</u> FOURNIER Christophe

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lavancia-Epercy 2024-2025

VU la délibération 2021-018 Changement de l'école de rattachement

Vu la délibération 2022-023 Convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de Lavancia-Epercy.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lavancia-Epercy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le montant de la participation pour la rentrée 2024-2025 soit : 14 494,84 €.Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN